

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FEVRIER 2010

-

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 23 février 2010 au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

Présents

M.M. BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, LEBON Didier, DELIERS Bernard, DUPUIS Marie-Charlotte, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, MAYELLE Janine, VANDWALLE Gilbert, DELOBEL Marie-Thérèse, DAUCHY Michel, OUDJIAL Samra, ROHAUT Claudie, STAWSKI Patrice, SIMON Hervé, DI FILIPPO Maryse, CORDONNIER Didier, PETIT Philippe, BOUCHART Doriane, DAPVRIL Eric, PEUGNET Fabienne, DE TAILLEUR Marjorie, LECLAIRE Fabien, LECTEZ Aleksy

Absents excusés

M. MARVILLE Didier (procuration en faveur de M. BIZET Gérard)
Mme SENECHAL Jeanne (procuration en faveur de Mme D'HERMY Mauricette)

Secrétaire de séance : M. LECTEZ Aleksy

*

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par le Directeur Général des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, les questions inscrites à l'ordre du jour furent abordées.

Le Conseil Municipal,

. à l'unanimité, autorise en deuxième lecture la vente de terrains situés rue de Quiéry à la société CREME INVESTISSEMENT, des parcelles cadastrées ZC 144 et 278, au prix de 20 € le mètre carré pour 772 m²,

. à l'unanimité, autorise la vente des propriétés communales situées dans le périmètre de la concession d'aménagement résidence de l'Europe à la société ADEVIA, en particulier les deux logements 92 et 84 rue Jules Ferry pour 100 000 et 120 000 € ainsi que plusieurs parcelles de terrain, soit un coût total selon l'estimation des domaines de 264 648 €, terrains et maisons,

. à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention entre Mme DELIERS, la Communauté d'agglomération HENIN-CARVIN, VEOLIA EAU et la ville de NOYELLES-GODAULT, relative à l'intégration au patrimoine communautaire des biens meubles et immeubles en eau et assainissement du futur lotissement « le clos Arthur », rue de l'Egalité,

. **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer une convention entre la société L.T.O. HABITAT, la Communauté d'agglomération HENIN-CARVIN, VEOLIA EAU et la Ville de NOYELLES-GODAULT relative à l'intégration au patrimoine communautaire des biens meubles et immeubles en eau et assainissement d'une résidence de 64 logements à construire avenue de la République par la société LTO HABITAT,

. **à l'unanimité**, accepte la dénomination « Place de l'Hôtel de Ville » pour la place créée rue de Verdun/rue Carnot,

. **à l'unanimité**, autorise l'acquisition amiable de l'immeuble situé 65 rue Léon Gambetta auprès de la société MAISONS&CITES au prix fixé par le service des Domaines, soit 70 000 € (maison de l'ancien garde-barrière cadastrée AB 114) dans le cadre du projet d'aménagement d'un espace naturel tampon entre les zones d'activités et les zones urbaines,

. **à l'unanimité**, approuve la création d'une zone d'aménagement concertée « les Jardins de Godault », secteur avenue de la République/rue de Beaumont à l'issue du bilan de la concertation préalable en vue de la création d'un quartier urbain mixte habitat, commerces de proximité et équipements d'intérêt public sur cette zone agricole d'environ 23 hectares,

. **à l'unanimité**, décide la mise en oeuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des parcelles AK 24 et 603, propriété de Mme BROSSON (parking poids lourds avenue de la République) situées sur l'accès à la future résidence Jules Mousseron,

. **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer une convention de prise en charge des travaux relatifs à la desserte en électricité de la future résidence « les portes de Godault », Avenue de la République, avec la société L.T.O., fixant en particulier les modalités financières de remboursement,

. **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer une convention de prise en charge des travaux relatif à la desserte en électricité de la future résidence « le clos Arthur », rue de l'Égalité/rue Voltaire, fixant en particulier les modalités financières de remboursement,

. **à l'unanimité**, autorise la vente à M. LAUDE, société des entrepôts de Thumeries, propriétaire du parc entreprises de la Haute-Deûle, de plusieurs parcelles communales situées à proximité de ses installations, au prix de 1,50 € le mètre carré, M. LAUDE s'étant engagé à prendre à sa charge la remise en état de la voirie,

. **à l'unanimité**, sollicite une subvention d'état pour l'achat de matériel et outillage destiné aux services techniques municipaux pour un montant global de 15 700 € HT,

. **à l'unanimité**, sollicite une subvention à l'association OXYGENE 62 pour la plantation de 287 arbres et 479 arbustes sur différents secteurs de la ville, achat estimé à 10 000 € HT,

. **à l'unanimité**, approuve l'extension des projets de vidéo-protection aux bâtiments et espaces communaux et sollicite des subventions de l'Agence pour

la Cohésion Sociale et de l'Égalité (ACSE), de l'État, du Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais, du Conseil Général du Pas-de-Calais, de la communauté européenne, de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autres partenaires publics pour les aides financières maximales susceptibles d'être accordées,

. **à l'unanimité**, prend connaissance du diagnostic relatif au plan d'accessibilité aux personnes handicapées des voiries et bâtiments communaux et accepte une première tranche de travaux en 2010 pour la mise en accessibilité du centre Léo Lagrange en sollicitant le centre national pour le développement du sport, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté européenne et autres partenaires publics pour obtenir les aides financières maximales susceptibles d'être accordées,

. **à l'unanimité**, fixe les allocations versées aux chefs d'établissements scolaires pour l'acquisition de fournitures à compter de l'année scolaire 2009-2010,

. **à l'unanimité**, autorise le renouvellement des séjours de vacances pour les jeunes (camps d'ados) pour cet été 2010 et autorise M. le Maire à signer les conventions avec les organismes retenus et également fixe la participation des familles par enfant et par centre de vacances en fonction du prix de revient et des ressources familiales :

- du 16 juillet au 30 juillet 2010 : Lozère – sports mécaniques,
- du 16 juillet au 30 juillet 2010 : Bella Italia
- du 2 au 17 août 2010 : Les Saintes Maries de la Mer
- du 14 août au 28 août 2010 : Côte d'Azur – Soleil de Côte d'Azur

Pour les familles allocataires, la Commune percevra, à la place de l'allocataire, la valeur du « bon vacances C.A.F. »

. **à l'unanimité**, fixe l'organisation générale des centres de loisirs municipaux sans hébergement pour l'été 2010, juillet et août, fixe la participation des familles, le nombre d'animateurs et leurs rémunérations ainsi que les dates de séjours :

Juillet

Les enfants seront accueillis du lundi 5 juillet 2010 au vendredi 23 juillet 2010, de 9 h 00 à 17 h 30 (enfants de 3 à 6 ans : école maternelle Lamartine ou Marcel Cathelain ; enfants de 7 à 13 ans : école Pierre et Marie Curie)

Tarifs :

Familles noyelloises :

- . 35,00 € par semaine pour un enfant, repas compris
- . 24,80 € par semaine pour le 2^{ème} enfant, repas compris
- . 21,50 € par semaine pour le 3^{ème} enfant, repas compris
- . 18,00 € par semaine pour le 4^{ème} enfant, repas compris

Familles extérieures

- . 90,00 € par semaine pour un enfant, repas compris.

Pour les familles allocataires, la Commune percevra, à la place de l'allocataire, la valeur du « bon vacances C.A.F. » qui pourra être déduit de la participation.

Une garderie sera mise en place pour un accueil de 7 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 30 à 18 h 30 pour une participation de 3,00 € par jour et par enfant pour les familles noyelloises et de 6,00 € par jour et par enfant pour les familles extérieures.

Août

Les enfants seront accueillis du lundi 2 août au 20 août 2010 inclus, de 14 h 00 à 18 h 00.

Les enfants de 3 à 6 ans seront accueillis à l'école Lamartine ou à l'école Cathelain

Les enfants de 7 à 13 ans seront accueillis à l'école Pierre et Marie Curie.

Tarifs

Familles Noyelloises

- . 11,30 € par semaine pour un enfant
- . 9,70 € par semaine pour le 2^{ème} enfant,
- . 8,00 € par semaine pour le 3^{ème} enfant,
- . 6,20 € par semaine pour le 4^{ème} enfant,

Familles extérieures

- . 37,75 € par semaine pour un enfant.

Pour les familles allocataires, la Commune percevra, à la place de l'allocataire, la valeur du « bon vacances C.A.F. » qui pourra être déduit de la participation.

. **à l'unanimité**, renouvelle l'opération « nos quartiers d'été » pour 2010 et autorise l'attribution d'une participation communale et d'une avance au comité des fêtes porteur du projet pour l'ensemble des associations concernées : participation communale 2 000 € (avance éventuelle 4 000 €),

. **à l'unanimité**, précise en deuxième lecture le mode de calcul du complément de rémunération en faveur du personnel fixé par délibération n° 91/27 du 29 mars 1991,

. **à l'unanimité**, autorise la mise en place d'un bouquet de téléservices et sollicite l'aide du Conseil Régional, du Conseil Général, de la communauté européenne et autres partenaires publics ; le montant prévisionnel de ces projets est estimé à 120 000 €,

. **à l'unanimité**, sollicite une subvention d'état pour l'acquisition de matériel informatique et matériel divers ou logiciel pour un montant total estimé de 10 333,09 € TTC pour le matériel informatique mairie et médiathèque, 4 652,14 € TTC pour un tableau blanc interactif à l'école primaire Ferry, 2 431,04 € TTC pour la tablette tactile de la halte-garderie et 6 572,01 € TTC pour le logiciel du service police municipale,

. **à l'unanimité**, approuve le dossier de consultation pour le concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une salle polyvalente à dominante culturelle et approuve les barèmes d'indemnisation des trois architectes membres du jury,

. **à l'unanimité**, annule la délibération modificative n° 1 du budget principal commune, exercice 2009, du 30 novembre 2009,

. **à l'unanimité**, accorde en deuxième lecture la garantie d'emprunt à la société PAS-de-CALAIS HABITAT à hauteur de 50 %, pour un emprunt PLUS d'un montant de 5 470 829 € pour la construction de 44 logements et un emprunt PLAI d'un montant de 428 674 € pour la construction de 4 logements,

. **à l'unanimité**, fixe les tarifs de location de salles pour le centre MATISSE, les salles de sports, Coubertin, Léo Lagrange et Jean Bouin et également révisé les tarifs de la salle des fêtes,

. **à l'unanimité**, valide le principe de la constitution d'un groupement de commandes avec plusieurs communes et la Communauté d'agglomération pour la location de bennes à ordures et le traitement des déchets et autorise M. le Maire à signer la convention et le marché de services correspondant,

. **à l'unanimité**, approuve le compte rendu financier de la S.E.M. ADEVIA de l'année 2008 relatif à l'aménagement de la future Résidence de l'Europe, suivant concession d'aménagement en date du 8 août 2008, ce compte rendu comportant : un bilan financier actualisé, un plan de trésorerie, une note de conjoncture

. **à l'unanimité**, débat du projet d'orientation budgétaire pour l'exercice 2010 :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus ; Ce document servira d'appui pour préparer et proposer à l'assemblée délibérante le budget primitif 2010.

M. Bernard DELIERS, Maire-adjoint chargé des Finances, avant que le débat ne s'engage, dresse et commente la situation financière de la ville de Noyelles-Godault.

En dépenses de fonctionnement, la variation 2008/2009 témoigne d'un quasi-maintien : les dépenses réelles passant de 5 483 095 € à 5 542 855 €.

Quant à la section d'investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 1 722 832 € auxquelles il conviendrait d'ajouter 2 880 079 € de restes à réaliser.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 700 353 €

Etat de la dette pour 2010 :

- capital : 226 000 €,

- intérêts : 168 000 €

« Voilà mes chers collègues la situation financière de NOYELLES-GODAULT en ce début d'année 2010. Je vous présente maintenant les propositions validées par la Commission Permanente :

- d'abord une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui sont estimées à 6 300 000 €.

- pour la section d'investissement, avant l'adoption du compte administratif 2009 et de nouvelles affectations lors du budget supplémentaire, 226 000 € de charges financières et de l'ordre de 592 000 € de dépenses nouvelles d'équipement.

1/ Reprise des programmes engagés (Restes à réaliser)

- Frais d'études,
- Achat de logiciels,
- Acquisition de terrains nus et bâtis,
- Vidéosurveillance,
- Acquisition de véhicule,
- Acquisition de matériels informatiques, de mobilier et acquisitions diverses,
- Columbarium,
- Construction d'une salle polyvalente,
- Aménagement espaces publics Carnot et Verdun,
- Aménagement d'un parking rue Carnot,
- Création d'un rond-point rue Pasteur,
- Concession d'aménagement Artois Développement résidence de l'Europe.

2/ Ouverture de programmes

- Travaux de peinture bâtiments communaux,
- Travaux de peinture salle de sports Coubertin,
- Réfection de la toiture du centre Henri Matisse (2^{ème} tranche),
- Réfection du monument aux morts,
- Mise en place de vidéoprotection des bâtiments communaux,
- Réfection des sols souples des jeux extérieurs de l'école Cathelain,
- Aménagement piétonnier stade Coubertin,
- Remplacement des portes de la salle de sports Coubertin,
- Mise en place d'un bouquet de télé-services,
- Relamping de l'église et mise en place d'une protection du portail,
- Acquisition de machines à laver les sols,
- Acquisition d'illuminations de Noël,
- Acquisition de matériel informatique et logiciels,
- Acquisition de mobilier (écoles),

Tous ces programmes seront autofinancés sans aucun recours à l'emprunt.

Il vous est également proposé également de maintenir les taux locaux d'imposition à leur niveau antérieur, soit :

- Taxe d'habitation 8,84%
- Foncier bâti..... 20,08%
- Foncier non bâti..... 65,47%

Le débat d'orientation budgétaire étant validé, les propositions seront entérinées au vu des crédits inscrits lors du vote du budget primitif 2010.

Questions diverses

. **à l'unanimité**, maintient le montant des bourses communales pour l'achat de fournitures scolaires, année scolaire 2009-2010, aux familles dont un ou plusieurs enfants fréquentent des établissements situés hors de la commune, au même niveau que l'année précédente.

Informations

Décision prise par M. le Maire en vertu de sa délégation de pouvoirs

. décision municipale n° 2009/12 relative à la modification de la régie de recettes pour l'encaissement des participations de la halte-garderie,

. décision municipale n° 2009/13 relative à la signature des marchés concernant l'entretien des espaces verts de la commune (appel d'offres en procédure adaptée)

. décision municipale n° 2009/14 relative à l'exercice du droit de préemption urbain (terrain cadastré AD 665 et 669 pour une contenance de 167 m²) pour l'aménagement d'un parking pour les écoles Lamartine et Jules Ferry,

. décision municipale n° 2010/01 relative à la signature d'un avenant concernant l'aménagement d'un parking rue Carnot avec la société Travaux Publics de l'Artois,

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet en date du 9 février 2010 indiquant que la Ville a respecté son engagement relatif au plafond de dépenses d'investissement à atteindre en 2009, dans le cadre du plan de relance/Fonds de compensation T.V.A. et que de ce fait, la Ville percevra donc avec un an d'avance le remboursement de T.V.A. sur les dépenses d'investissement et donc deux versements de F.C.T.V.A. en 2009.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.